

**Demande relative à la construction du
nouveau poste de Coteau-du-Lac à 120-25 kV
et de sa ligne d'alimentation**

Table des matières

1 Introduction..... 5

2 Contexte 7

3 Objectifs 10

4 Description et justification du Projet en relation avec les objectifs..... 10

 4.1 Description du Projet..... 10

 4.2 Description des travaux 11

 4.2.1 Poste de Coteau-du-Lac à 120-25 kV 11

 4.2.2 Ligne d'alimentation à 120 kV..... 12

 4.2.3 Travaux connexes 12

 4.2.4 Travaux requis en télécommunication 13

 4.2.5 Échéancier des travaux 13

 4.3 Justification du Projet en relation avec les objectifs 13

5 Solutions envisagées 14

6 Coûts associés au Projet 15

 6.1 Sommaire des coûts 15

 6.2 Coûts associés aux différentes catégories d'investissement..... 18

 6.3 Suivi des coûts du Projet 18

7 Impact tarifaire 18

8 Impact sur la fiabilité et sur la qualité de prestation du service de transport d'électricité 19

9 Conclusion 20

Liste des tableaux

Tableau 1 Concordance entre les sections de la demande et le *Règlement*..... 6

Tableau 2 Prévisions de charge à 25 kV aux postes de Dorion, de Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard (MVA), avant le Projet..... 9

Tableau 3 Calendrier de réalisation 13

Tableau 4 Coûts des travaux avant-projet et projet (k\$ de réalisation)..... 15

Tableau 5 Taux d'inflation spécifiques..... 16

Tableau 6 Prévisions de charge à 25 kV aux postes de Dorion, de Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard (MVA), après le Projet..... 20

Liste des figures

Figure 1 Emplacement géographique des postes satellites de la Zone d'étude 7

Figure 2 Emplacement géographique de la Zone d'étude 8

Figure 3 Emplacement géographique du nouveau poste..... 12

Liste des annexes

- Annexe 1 Schémas de liaison et unifilaire (pièce déposée sous pli confidentiel)
- Annexe 2 Liste des principales normes techniques appliquées au Projet
- Annexe 3 Liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois
- Annexe 4 Liste des activités d'information et de consultation
- Annexe 5 Taux d'inflation spécifiques ventilés par composantes (pièce déposée sous pli confidentiel)
- Annexe 6 Impact tarifaire

1 Introduction

1 Par la présente demande, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité
2 (le « Transporteur ») vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la « Régie ») afin
3 de construire le poste de Coteau-du-Lac à 120-25 kV et sa ligne d'alimentation (ci-après
4 le « Projet »).

5 Le Projet, d'un coût de 196,3 M\$, s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Croissance
6 des besoins de la clientèle ». Il vise à répondre à l'accroissement de la charge des clients
7 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), dans la
8 partie sud du territoire de la Municipalité régionale de comté (« MRC ») de
9 Vaudreuil-Soulanges. La mise en service du Projet est prévue pour le mois de
10 novembre 2026.

11 À cette étape de la demande d'autorisation à la Régie, le Transporteur précise qu'afin de
12 respecter l'échéancier des travaux, certaines activités d'ingénierie indispensables se
13 poursuivent, notamment pour la sécurisation de l'approvisionnement de certains matériels
14 nécessaires à la réalisation du Projet.

15 Le tableau suivant indique la concordance entre les pièces de la demande du Transporteur
16 présentée conformément à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »), et les
17 renseignements requis par le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une*
18 *autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »).

Tableau 1
Concordance entre les sections de la demande et le Règlement

<i>Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie</i>				Pièce	Section
Article	Alinéa	Para- graphe	Renseignements requis		
2	1	1 ^o	Les objectifs visés par le projet	HQT-1, Document 1	3
2	1	2 ^o	La description du projet	HQT-1, Document 1	4
2	1	3 ^o	La justification du projet en relation avec les objectifs visés	HQT-1, Document 1	4
2	1	4 ^o	Les coûts associés au projet	HQT-1, Document 1 HQT-1, Document 2 HQT-1, Document 2.1	6
2	1	5 ^o	L'étude de faisabilité économique du projet	s. o.	s. o.
2	1	6 ^o	La liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois	HQT-1, Document 1	Annexe 3
2	1	7 ^o	L'impact sur les tarifs incluant une analyse de sensibilité	HQT-1, Document 1	7 et annexe 6
2	1	8 ^o	L'impact sur la fiabilité du réseau et sur la qualité de service	HQT-1, Document 1	8
2	1	9 ^o	Le cas échéant, les autres solutions envisagées	HQT-1, Document 1	5
3	1	1 ^o	La liste des principales normes techniques	HQT-1, Document 1	Annexe 2
3	1	3 ^o	Le cas échéant, les engagements contractuels et leurs contributions financières	s. o.	s. o.

2 Contexte

- 1 Les municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et Les Cèdres (la « Zone
- 2 d'étude ») sont situées le long du fleuve Saint-Laurent, dans la partie sud de la MRC de
- 3 Vaudreuil-Soulanges.
- 4 Ce secteur est actuellement alimenté par quatre postes satellites à 120-25 kV, soit les postes
- 5 de Dorion, de Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard.
- 6 Les postes de Dorion, de Vaudreuil-Soulanges et Monseigneur-Émard sont alimentés à
- 7 120 kV par le poste source Langlois, situé à Salaberry-de-Valleyfield, tandis que le poste de
- 8 Saint-Polycarpe est alimenté à 120 kV par le poste source de Chomedey, situé à Laval.
- 9 La figure 1 présente l'emplacement des postes satellites du réseau de transport régional dans
- 10 la Zone d'étude et la figure 2, la Zone d'étude.

**Figure 1
Emplacement géographique des postes satellites de la Zone d'étude**

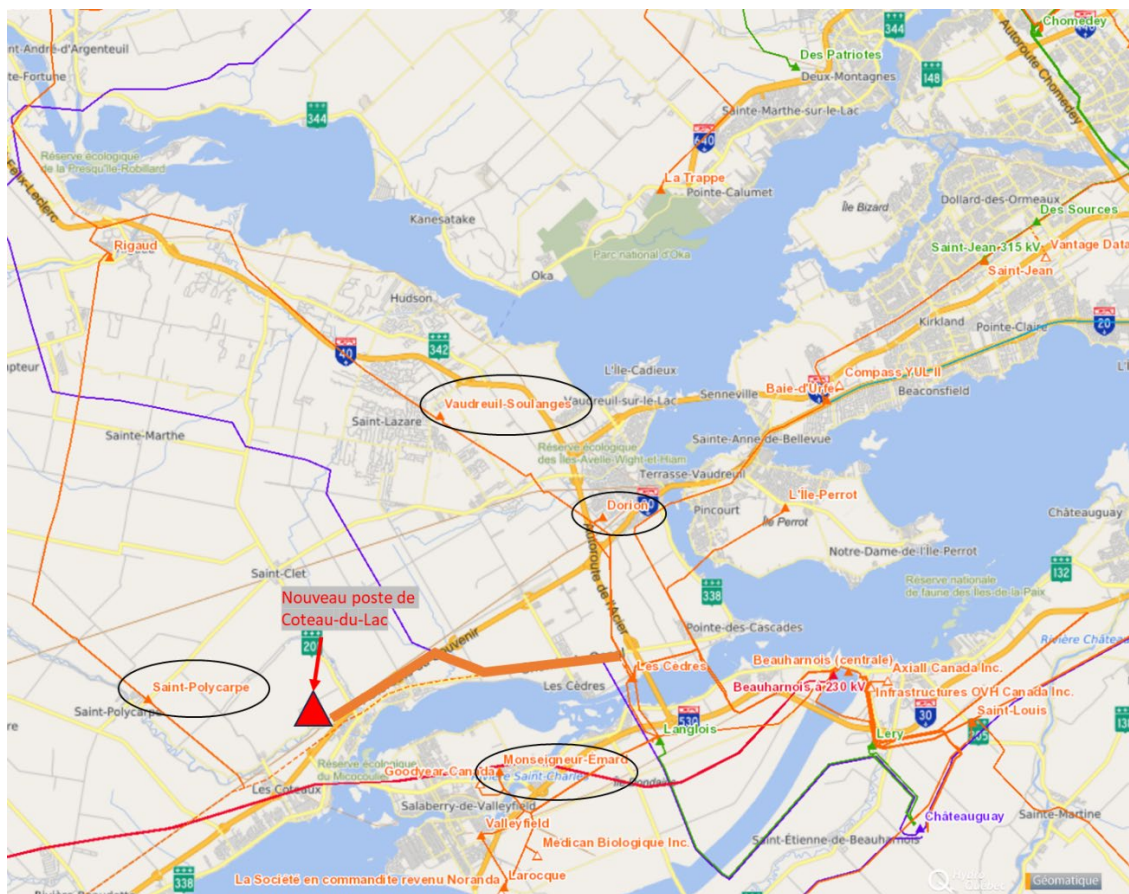
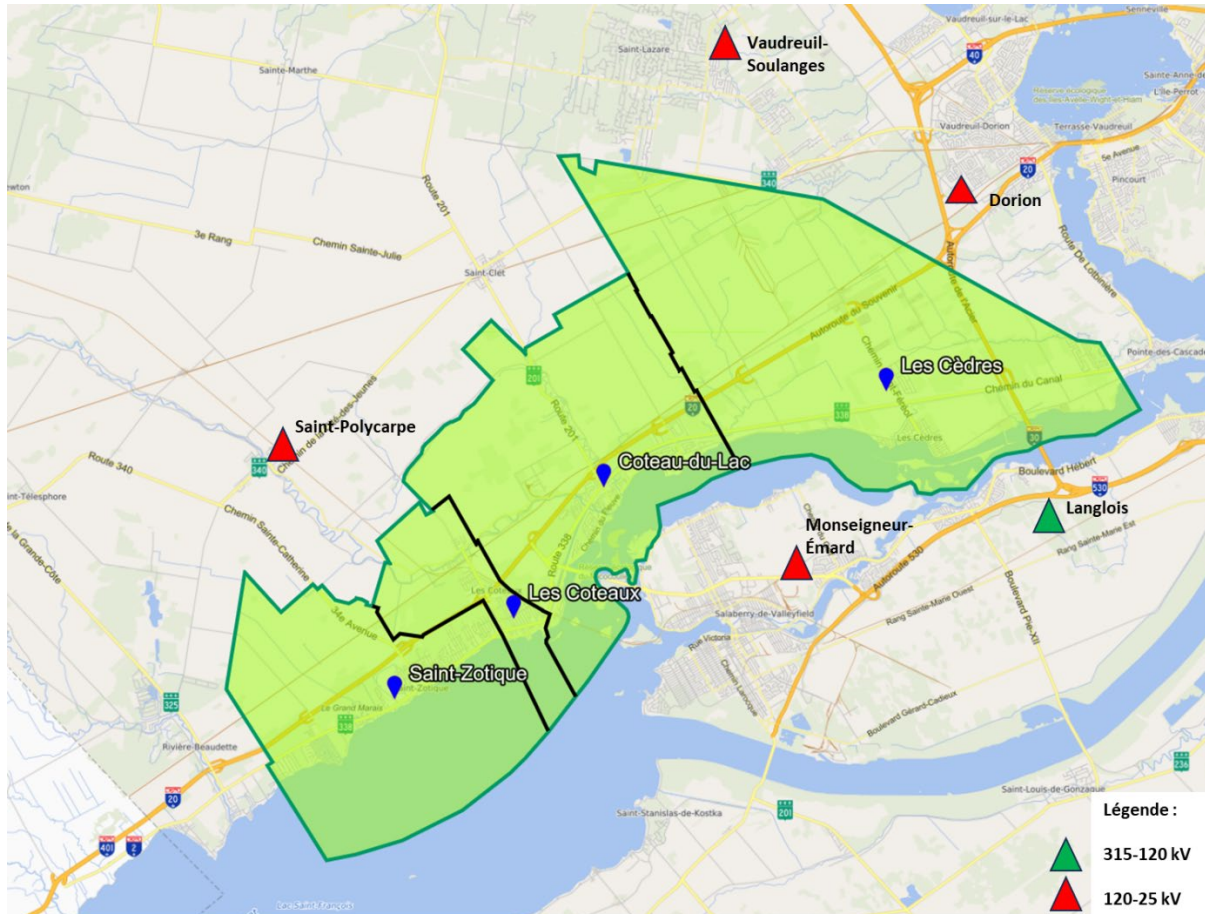


Figure 2
Emplacement géographique de la Zone d'étude



- 1 La Zone d'étude a connu une forte croissance des besoins énergétiques d'électricité au cours
- 2 des dernières années, notamment dynamisée par le prolongement de l'autoroute 30 entre
- 3 Châteauguay et Vaudreuil-Dorion et par la croissance des échanges commerciaux dans l'axe
- 4 du *Corridor de commerce Ontario-Québec de l'autoroute 20*.
- 5 Les postes actuels du secteur n'ont pas la capacité d'alimenter la croissance des besoins
- 6 énergétiques des municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et
- 7 Les Cèdres.
- 8 Le tableau 2 présente la prévision de la charge des postes satellites de Dorion, de
- 9 Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard, avant la réalisation
- 10 du Projet.

Tableau 2
Prévisions de charge à 25 kV aux postes de Dorion, de Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et
Monseigneur-Émard (MVA), avant le Projet

POSTE	CLT	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30	30-31	31-32	32-33	33-34	34-35	35-36	36-37	37-38
Dorion	194	206	213	216	219	224	229	236	242	249	256	263	269	276	281	287
Vaudreuil-Soulanges	195	173	177	174	177	180	183	186	189	192	196	199	202	206	209	212
Saint-Polycarpe	94	81	88	99	101	103	105	108	111	114	116	119	122	125	127	129
Monseigneur-Émard	129	105	106	113	115	116	118	119	121	123	125	127	129	131	133	135

Cellule en ombré rouge : année pour laquelle la capacité de transformation est dépassée

1 Poste de Dorion à 120-25 kV

2 Le poste de Dorion à 120-25 kV alimente principalement la ville de Vaudreuil-Dorion, en plus
 3 d'alimenter une partie des villes de Les Cèdres, Saint-Clet et Coteau-du-Lac. Le poste de
 4 Dorion est en dépassement de capacité limite de transformation (« CLT ») depuis l'hiver
 5 2022-2023.

6 Le poste de Dorion est équipé de quatre transformateurs de 47 MVA et est à sa configuration
 7 ultime. De plus, l'emplacement géographique de ce poste dans le secteur est de
 8 Vaudreuil-Dorion ne permet pas de répondre de façon durable à la croissance des besoins
 9 énergétiques dans la Zone d'étude.

10 Poste de Vaudreuil-Soulanges à 120-25 kV

11 Le poste de Vaudreuil-Soulanges à 120-25 kV alimente notamment les villes de Saint-Lazare,
 12 Hudson, Vaudreuil-Dorion et Coteau-du-Lac. Le dépassement de CLT du poste de
 13 Vaudreuil-Soulanges est prévu à l'hiver 2032-2033.

14 Le poste de Vaudreuil-Soulanges est équipé de quatre transformateurs de 47 MVA et est à
 15 sa configuration ultime. De plus, l'emplacement géographique de ce poste dans le secteur est
 16 de Vaudreuil-Dorion ne permet pas de répondre de façon durable à la croissance des besoins
 17 énergétiques dans la Zone d'étude.

18 Poste de Saint-Polycarpe à 120-25 kV

19 Le poste de Saint-Polycarpe est situé dans le secteur ouest de Vaudreuil-Dorion et alimente
 20 notamment les villes de Saint-Polycarpe, Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Zotique et
 21 Rivière-Beaudette.

22 Ce poste est équipé de deux transformateurs de 66 MVA. Bien que l'espace soit disponible
 23 pour l'addition de deux transformateurs supplémentaires, cet ajout de capacité n'est pas
 24 possible dû à l'architecture du réseau de transport en amont. En effet, contrairement aux
 25 autres postes satellites dans la Zone d'étude qui sont alimentés par le poste source Langlois

1 à 315-120 kV, le poste de Saint-Polycarpe est alimenté par le poste source de Chomedey à
2 315-120 kV. Une augmentation de la charge alimentée par le poste de Saint-Polycarpe
3 causerait des problématiques de surcharge thermique et d'effondrement de tension sur les
4 lignes de transport existantes. De plus, l'emplacement géographique de ce poste ne permet
5 pas de répondre de façon durable à la croissance des besoins énergétiques dans la Zone
6 d'étude.

7 Le dépassement de CLT du poste de Saint-Polycarpe est prévu à l'hiver 2025-2026.

8 **Poste Monseigneur-Émard à 120-25 kV**

9 Bien que le poste Monseigneur-Émard 120-25 kV ne soit pas physiquement situé sur le
10 territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, celui-ci alimente le centre-ville de
11 Coteau-du-Lac par une ligne de distribution qui traverse les infrastructures des barrages
12 Coteau-1, Coteau-2, Coteau-3 et Coteau-4. Cette ligne de distribution a actuellement atteint
13 sa pleine capacité. L'emplacement géographique de ce poste situé de l'autre côté du fleuve
14 Saint-Laurent ne permet donc pas de répondre de façon durable à la croissance des besoins
15 énergétiques d'électricité dans la Zone d'étude.

16 Le dépassement de CLT du poste Monseigneur-Émard est prévu à l'hiver 2034-2035.

3 **Objectifs**

17 Le Projet vise à répondre à la croissance des besoins énergétiques d'électricité de la Zone
18 d'étude, soit dans les municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et
19 Les Cèdres.

20 De plus, il permettra de répondre à des enjeux de dépassement de CLT aux postes de
21 Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard, ainsi que de réduire le
22 dépassement de capacité au poste de Dorion.

4 **Description et justification du Projet en relation avec les objectifs**

4.1 **Description du Projet**

23 Le Projet consiste à construire un nouveau poste satellite à 120-25 kV, le poste de
24 Coteau-du-Lac. La construction d'une ligne biterne à 120 kV de 15 km est également
25 nécessaire pour raccorder le poste de Coteau-du-Lac au réseau existant.

26 Lorsque le poste et la ligne seront construits, le Distributeur procédera au réaménagement
27 du réseau à 25 kV afin de permettre le transfert de la charge des postes de Dorion, de

1 Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard vers le nouveau poste de
2 Coteau-du-Lac.

3 Par ailleurs, le Projet n'a pas d'impact sur la topologie du réseau de transport à 120 kV auquel
4 le nouveau poste se raccorde¹.

4.2 Description des travaux

5 Après avoir identifié la solution optimale, les caractéristiques de la solution retenue par le
6 Transporteur sont précisées au moment de la préparation du cahier des charges et du mandat
7 d'avant-projet. Le mandat d'avant-projet vient confirmer la faisabilité de la solution retenue et
8 d'identifier les contraintes techniques et économiques qui y sont reliées.

9 De façon sommaire, les travaux associés au projet du Transporteur sont les suivants :

- 10 • La construction du nouveau poste de Coteau-du-Lac à 120-25 kV ;
- 11 • La construction d'une nouvelle ligne biterne de 15 km pour raccorder le poste de
12 Côteau-du-Lac au réseau existant ;
- 13 • La réalisation de travaux connexes pour intégrer le poste de Côteau-du-Lac aux
14 différents systèmes de commande et de protection ;
- 15 • Les travaux de télécommunications requis pour l'exploitation et la maintenance du
16 poste de Coteau-du-Lac.

17 Le Transporteur présente ci-après ces travaux de façon plus détaillée.

4.2.1 Poste de Coteau-du-Lac à 120-25 kV

18 Le nouveau poste de Coteau-du-Lac, illustré à la figure 3, sera localisé sur un terrain vacant
19 à l'intérieur d'un parc industriel. Il sera situé au nord de l'autoroute 20 dans la municipalité de
20 Coteau-du-Lac.

21 L'emplacement ciblé pour la construction du nouveau poste est situé en zonage industriel afin
22 d'en favoriser l'intégration dans le milieu, en plus d'être stratégiquement positionné au
23 confluent de quatre réseaux de distribution distincts, soit ceux des postes de Dorion, de
24 Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard.

¹ [D-2022-003](#), par. 237.

Figure 3
Emplacement géographique du nouveau poste



1 Ce nouveau poste sera équipé à sa mise en service de trois transformateurs à 120-25 kV de
2 66 MVA et de 19 départs de lignes à 25 kV, pour une CLT de 180 MVA.

3 Le Transporteur dépose sous pli confidentiel, à l'annexe 1, les schémas de liaison et unifilaire
4 du nouveau poste de Coteau-du-Lac.

4.2.2 Ligne d'alimentation à 120 kV

5 Le nouveau poste sera alimenté à 120 kV par une nouvelle ligne de transport biterne d'une
6 longueur approximative de 15 km. Cette nouvelle ligne sera raccordée en dérivation sur les
7 lignes existantes entre les postes Langlois, de Dorion et de Vaudreuil-Soulanges, à proximité
8 de l'autoroute 30.

4.2.3 Travaux connexes

9 Afin de permettre l'intégration du nouveau poste de Coteau-du-Lac au réseau de transport, le
10 Projet inclut également des travaux connexes aux postes Langlois, de Dorion et de

1 Vaudreuil-Soulanges. Ces travaux consistent principalement à la modification des systèmes
2 de commande et de protection de lignes.

4.2.4 Travaux requis en télécommunication

3 La mise en place des nouveaux circuits de télécommunication est aussi requise pour les
4 systèmes d'automatismes et de protection aux postes de Coteau-du-Lac, de Dorion et de
5 Vaudreuil-Soulanges.

4.2.5 Échéancier des travaux

6 Le tableau 3 présente le calendrier de réalisation des travaux reliés au Projet.

Tableau 3
Calendrier de réalisation

Activité	Début	Fin
Avant-projet	Novembre 2021	Novembre 2023
Autorisation de la Régie de l'énergie	Mai 2024	Octobre 2024
Projet	Novembre 2024	Décembre 2027
Mises en service du poste et de sa ligne d'alimentation		Novembre 2026

7 Par ailleurs, le Transporteur dépose à l'annexe 2 la liste des principales normes techniques
8 appliquées au Projet. De plus, il dépose, à l'annexe 3, la liste des autorisations exigées en
9 vertu d'autres lois et, à l'annexe 4, la liste des activités d'information et de consultation
10 relatives au Projet.

4.3 Justification du Projet en relation avec les objectifs

11 La MRC de Vaudreuil-Soulanges a connu une forte croissance des besoins énergétiques au
12 cours des dernières années.

13 Dans les municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et Les Cèdres,
14 plusieurs projets de densification urbaine ont vu le jour. De plus, la demande d'électricité au
15 pôle logistique du parc industriel Alta est à la hausse depuis plusieurs années, notamment
16 avec l'arrivée et l'agrandissement de nouveaux centres de distribution ainsi que la
17 construction de nouveaux bâtiments industriels. Le principal enjeu associé à l'alimentation de
18 la croissance dans la Zone d'étude est la distance qui sépare celle-ci des postes à 120-25 kV
19 qui alimentent le secteur ainsi que l'atteinte de leur CLT.

1 Dans ce contexte, l'ajout d'un nouveau poste à 120-25 kV dans la municipalité de
2 Coteau-du-Lac est nécessaire pour répondre à la croissance des besoins du Distributeur. Ce
3 nouveau poste permettra d'augmenter la capacité du réseau de la Zone d'étude et offrira la
4 capacité requise afin d'assurer l'alimentation de la charge à moyen et à long terme des
5 municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et Les Cèdres.

6 Le nouveau poste permettra d'accueillir des transferts de charges en provenance des postes
7 de Dorion, de Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard. Ces
8 transferts permettront de soulager les enjeux de dépassement de CLT aux postes de
9 Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard, ainsi que de réduire le
10 dépassement de capacité au poste de Dorion.

11 Le Transporteur considère que le Projet est réalisable tant sur le plan technique que du point
12 de vue de l'échéancier. L'avant-projet qu'il a réalisé à ce jour a permis de confirmer la
13 faisabilité du Projet et d'en préciser les contraintes inhérentes à sa réalisation.

14 Le Transporteur rappelle que sa mission de base est notamment de maintenir un service de
15 transport permettant de répondre aux besoins des clients, en assurant la continuité et la
16 qualité de ce service, le tout dans le respect des critères de conception de son réseau de
17 transport. À son avis, le Projet est conforme à cette mission.

5 Solutions envisagées

18 Dans le cadre de son processus de planification du réseau de transport, le Transporteur
19 estime que la construction du nouveau poste satellite de Coteau-du-Lac à 120-25 kV et d'une
20 ligne d'alimentation de 15 km constitue la seule solution possible, du point de vue technique,
21 économique et environnemental, afin d'atteindre les objectifs du Projet, soit de répondre aux
22 besoins de croissance de charge des municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux,
23 Coteau-du-Lac et Les Cèdres.

24 En effet, les postes existants de Dorion, de Saint-Polycarpe et de Vaudreuil-Soulanges ne
25 sont pas adéquatement positionnés et ne possèdent pas une capacité suffisante pour
26 répondre à la croissance dans la Zone d'étude. Ainsi, ces postes ne peuvent constituer des
27 solutions techniquement acceptables afin de répondre aux objectifs du Projet.

28 De plus, le raccordement de ce nouveau poste au réseau à 120 kV du poste Langlois par une
29 nouvelle dérivation biterne de 15 km était la seule option envisageable pour l'intégration du
30 poste de Coteau-du-Lac au réseau de transport. En effet, les autres lignes de transport à
31 proximité ne possèdent pas une capacité suffisante pour l'alimentation de la charge du
32 nouveau poste sans causer des enjeux de surcharge thermique ou d'effondrements
33 de tension.

1 Les aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux ont également été
 2 considérés pour orienter ses choix de conception à l'intérieur de la présente solution.

6 Coûts associés au Projet

6.1 Sommaire des coûts

3 Le Transporteur rappelle que le coût total des divers travaux associés au Projet s'élève
 4 à 196,3 M\$. Le tableau 4 présente une ventilation des coûts pour les phases d'avant-projet
 5 et de projet.

Tableau 4
Coûts des travaux avant-projet et projet
(k\$ de réalisation)

		Total ligne, poste et télécommunications
Coûts de l'avant-projet		
Sous-total		5 951,6
Coûts du projet		
Ingénierie, approvisionnement et construction		155 990,8
Client		21 407,6
Frais financiers		12 987,4
Sous-total		190 385,8
TOTAL		196 337,4

6 Les coûts détaillés sont présentés à la pièce HQT-1, Document 2, déposée sous
 7 pli confidentiel. La pièce HQT-1, Document 2.1 constitue la version caviardée de cette pièce.
 8 Les coûts annuels sont présentés à la pièce HQT-1, Document 2, annexe 1,
 9 également déposée sous pli confidentiel.

10 Les taux d'inflation spécifiques aux équipements visés par le Projet sont présentés au
 11 tableau 5. Les taux d'inflation spécifiques, ventilés par composantes, sont déposés sous
 12 pli confidentiel à l'annexe 5², dont la version caviardée est déposée à l'annexe 5.1.

² [D-2022-003](#), par. 166.

Tableau 5
Taux d'inflation spécifiques

Produit	2024	2025	2026	2027
Lignes	5,6%	2,9%	3,8%	2,7%
Postes	2,7%	2,5%	3,1%	2,0%
Télécommunications	4,8%	4,7%	4,0%	2,7%

1 Chaque rubrique de coût de projet est indexée suivant le taux d'inflation applicable de l'année
2 de sa réalisation. Les taux d'inflation utilisés pour l'établissement du coût du Projet
3 proviennent des prévisions d'Hydro-Québec en date d'avril 2023 pour les rubriques poste et
4 ligne, et mars 2022 pour la rubrique télécommunications.

5 La variation des taux d'inflation est liée aux prévisions de l'évolution de la valeur des indices
6 composant ces taux d'inflation. Les taux d'inflation sont établis d'après des modèles types
7 des projets de postes, lignes et télécommunications du Transporteur. Dans chaque modèle,
8 une liste des principales composantes est établie et un poids exprimé en pourcentage leur
9 est attribué. Pour chaque composante, un indice a été appliqué. Les modèles sont mis à jour
10 périodiquement en fonction de l'évolution des prix reliés aux éléments des projets. Les taux
11 d'inflation produits à partir de ces modèles sont mis à jour annuellement.

12 La liste des principales composantes pour la rubrique « Postes » est présentée ci-après :

- 13 • Coût de main-d'œuvre :
 - 14 ◦ Ingénierie interne et externe ;
 - 15 ◦ Gestion de projet et de chantier ;
 - 16 ◦ Coûts reliés à la construction ;
 - 17 ◦ Main-d'œuvre de construction ;
 - 18 ◦ Équipement et matériaux de construction.
- 19 • Approvisionnement :
 - 20 ◦ Transformateurs de puissance ;
 - 21 ◦ Terrain, bâtiment, aménagement de site, clôtures et barrières ;
 - 22 ◦ Fondations pour charpentes, charpentes métalliques ;
 - 23 ◦ Caniveaux et tranchées pour câbles ;
 - 24 ◦ Câbles de commande, d'alimentation et de puissance ;

- 1 ◦ Inductance ;
- 2 ◦ Batteries de condensateurs ;
- 3 ◦ Unité de protection, système de protection d'incendie ;
- 4 ◦ Disjoncteurs, sectionneur et MALT ;
- 5 ◦ Bassin de récupération d'huile ;
- 6 ◦ Poste téléphonique ;
- 7 ◦ Jeux de barres, etc.

8 La liste des principales composantes pour la rubrique « Lignes » est présentée ci-après :

- 9 • Coût de main-d'œuvre :
 - 10 ◦ Ingénierie interne et externe ;
 - 11 ◦ Gestion de projet et de chantier.
- 12 • Coûts reliés à la construction :
 - 13 ◦ Main d'œuvre de construction ;
 - 14 ◦ Équipement et matériaux de construction.
- 15 • Approvisionnement :
 - 16 ◦ Servitudes ;
 - 17 ◦ Fondations ;
 - 18 ◦ Pylônes ;
 - 19 ◦ Conducteurs et accessoires ;
 - 20 ◦ Câbles et accessoires ;
 - 21 ◦ Isolateurs ;
 - 22 ◦ MALT, etc.

23 Le Transporteur souligne que l'approvisionnement est généralement réalisé par le biais
24 d'appels d'offres et de soumissions. Le respect des directives en place en cette matière
25 garantit une gestion efficace, équitable et transparente de ses relations avec l'ensemble de
26 ses fournisseurs au bénéfice des clients du Transporteur. Finalement, il souligne en outre
27 qu'Hydro-Québec déploie tous les efforts requis et agit avec la plus grande diligence afin de
28 réaliser le Projet de manière à en minimiser les coûts.

1 Le coût total du Projet ne doit pas dépasser le montant autorisé par le Conseil d'administration
2 d'Hydro-Québec de plus de 15 %, auquel cas le Transporteur doit obtenir une nouvelle
3 autorisation de ce dernier. Le cas échéant, il s'engage à en informer la Régie en temps
4 opportun. Le Transporteur souligne qu'il continuera de s'efforcer de contenir les coûts du
5 Projet à l'intérieur du montant autorisé par la Régie.

6.2 Coûts associés aux différentes catégories d'investissement

6 Le Projet s'inscrit entièrement dans la catégorie d'investissement « Croissance des besoins
7 de la clientèle ». Les coûts de la catégorie d'investissement « Croissance des besoins de la
8 clientèle », de l'ordre de 196,3 M\$, permettent la construction du nouveau poste de
9 Coteau-du-Lac à 120-25 kV et de sa ligne d'alimentation.

6.3 Suivi des coûts du Projet

10 Le Transporteur soutient que les coûts du Projet sont nécessaires à sa réalisation et qu'ils
11 sont raisonnables. Par ailleurs, dans un souci constant de contrôler les coûts liés à la
12 réalisation de ses projets d'investissement, le Transporteur assurera un suivi étroit des coûts
13 du Projet. Enfin, suivant la pratique établie depuis la réglementation des activités du
14 Transporteur, ce dernier fera état de leur évolution lors du dépôt de son rapport annuel à la
15 Régie, si celle-ci le requiert. Le Transporteur présentera :

- 16 • Le suivi des coûts réels du Projet, selon le niveau de détails des coûts présentés au
17 tableau 4, et des coûts totaux par équipement ;
- 18 • Le suivi des coûts réels détaillés du Projet, sous pli confidentiel, jusqu'à l'expiration
19 d'un délai d'un an de la mise en service finale du Projet³ et selon le niveau de détails
20 des coûts présentés au tableau 1, à la pièce HQT-1, Document 2.

21 Dans les deux cas, il présentera également un suivi de l'échéancier du Projet et fournira,
22 le cas échéant, l'explication des écarts majeurs entre les coûts projetés et réels et
23 les échéances.

7 Impact tarifaire

24 Le Projet visé par la présente demande s'inscrit dans la catégorie d'investissement
25 « Croissance des besoins de la clientèle ». La mise en service est prévue pour le mois de
26 novembre 2026.

27 Les coûts attribués à la catégorie d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle »
28 sont de l'ordre de 196,3 M\$. La croissance des charges considérée aux fins de calcul du

³ [D-2016-086](#), par. 105 et [D-2016-091](#), par. 75.

1 montant maximal du Transporteur est estimée à 107,5 MW sur 20 ans. En tenant compte de
2 l'allocation maximale de 610 \$/kW, le montant maximal est d'environ 65,6 M\$ donnant lieu à
3 une contribution estimée du Distributeur de 130,8 M\$. À la suite de la mise en service du
4 Projet, le calcul sera mis à jour conformément aux modalités des *Tarifs et conditions*,
5 appendice J, section C, quant aux ajouts pour répondre aux besoins de croissance de la
6 charge locale.

7 L'impact sur les revenus requis à la suite de la mise en service du Projet prend en compte les
8 coûts du Projet nets de la contribution estimée, soit les coûts associés à l'amortissement, au
9 financement, à la taxe sur les services publics et les coûts d'exploitation et d'entretien.

10 Les résultats sont présentés sur une période de 20 ans et une période de 55 ans⁴. Cependant,
11 les résultats pour la période de 55 ans sont plus comparables à la durée de vie utile moyenne
12 des immobilisations visées par le Projet.

13 L'impact annuel moyen du Projet sur les revenus requis est de 5,7 M\$ sur une période
14 de 20 ans et de 3,5 M\$ sur une période de 55 ans, ce qui représente un faible impact à la
15 marge de 0,2 % sur une période de 20 ans et de 0,1 % sur une période de 55 ans, par rapport
16 aux revenus requis approuvés par la Régie pour l'année 2022.

17 Une analyse de sensibilité est également présentée sous l'hypothèse d'une variation à la
18 hausse de 15 % du coût du Projet et du coût du capital prospectif.

19 L'impact tarifaire du Projet sur les revenus requis et l'analyse de sensibilité figurent
20 à l'annexe 6.

8 Impact sur la fiabilité et sur la qualité de prestation du service de transport d'électricité

21 Le Projet constitue la solution optimale pour maintenir la fiabilité et la performance du réseau
22 de transport, tout en respectant les critères de conception, et ce en vue d'assurer la qualité
23 d'alimentation de l'ensemble de la clientèle.

24 Le Projet vise à répondre à la croissance de la demande d'énergie électrique du réseau du
25 Distributeur dans la partie sud de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Plus précisément, il
26 permettra d'assurer l'alimentation électrique des municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux,
27 Coteau-du-Lac et Les Cèdres. Il permettra également le transfert de charge afin de soulager
28 les postes à 120-25 kV de Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard,
29 puisqu'il en reprend toutes les charges de distribution. Quant au poste de Dorion à 120-25 kV,

⁴ [D-2003-68](#), p. 27.

- 1 le Projet permettra de réduire le dépassement de capacité à ce poste en reprenant également
- 2 ces charges.
- 3 Le tableau 6 présente les prévisions de charge⁵ des postes de Dorion, de
- 4 Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard, en y incluant l'impact de la
- 5 solution retenue à partir de la mise en service du nouveau poste.

Tableau 6
Prévisions de charge à 25 kV aux postes de Dorion, de Vaudreuil-Soulanges, de Saint-Polycarpe et Monseigneur-Émard (MVA), après le Projet

POSTE	CLT	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30	30-31	31-32	32-33	33-34	34-35	35-36	36-37	37-38
Dorion	194	206	213	216	219	200	205	210	216	223	229	235	241	246	251	256
Vaudreuil-Soulanges	195	173	177	174	177	156	158	161	163	166	169	172	175	178	180	183
Saint-Polycarpe	94	81	88	99	91	77	79	81	83	85	87	89	91	93	95	97
Monseigneur-Émard	129	105	106	113	115	109	111	112	114	116	118	120	122	124	125	127
Coteau-du-Lac	180	0	0	0	10	82	84	86	88	90	92	94	96	98	100	101

Cellule en ombré rouge : année pour laquelle la capacité de transformation est dépassée

- 6 En conséquence, le Projet aura un impact positif tant sur la fiabilité du réseau de transport
- 7 que sur sa capacité à répondre aux besoins de croissance, le tout dans le respect des critères
- 8 de conception du réseau de transport.
- 9 Par ailleurs, à titre d'information, en ce qui a trait au dépassement de CLT subsistant au poste
- 10 de Dorion, une étude conjointe avec le Distributeur est en cours.

9 Conclusion

- 11 Le Transporteur soumet respectueusement le présent dossier à la Régie pour autorisation.
- 12 Ce dossier englobe toutes les informations pertinentes à l'évaluation du Projet. En effet,
- 13 tel qu'il appert du tableau 1, la preuve contenue dans le présent dossier traite spécifiquement
- 14 de chacun des renseignements devant accompagner une demande d'autorisation introduite
- 15 en vertu du premier paragraphe du premier alinéa de l'article 73 de la *Loi* et du *Règlement*.
- 16 En outre, le Transporteur démontre que le Projet est conçu et qu'il sera réalisé selon les
- 17 pratiques usuelles adoptées par Hydro-Québec. Il réitère que la solution mise de l'avant est
- 18 optimale et nécessaire pour augmenter la capacité du réseau régional de transport, et qu'elle
- 19 respecte les critères de conception appliqués par le Transporteur.
- 20 Ainsi, les investissements découlant de ce Projet seront, une fois réalisés, utiles à
- 21 l'exploitation fiable du réseau de transport.

⁵ Prévision de la demande en puissance du Distributeur de janvier 2024.